

COMMANDE D'ANALYSE POUR L'EXPORTATION

NOM _____

ADRESSE _____

TÉLÉPHONE _____

E-MAIL _____

<i>Réservé au Laboratoire</i>
N° dossier..... :
Date réception . :
Visa réception... :

ÉCHANTILLON		N° Chrono :
Quantité expédiée		
Description (couleur, appellation, millésime, etc.)		
n° de lot		
Adresse du destinataire (importateur)		

ANALYSES DEMANDÉES

Cocher les cases correspondant à votre demande.

Exportation « complète » (voir au dos)

Exportation « simplifiée » (voir au dos)

Acide sorbique (*obligatoire pour le Japon*).....

Certificat de Pureté et Libre Vente

.....

AUTRES DETERMINATIONS

.....

.....

.....

.....

Je certifie que les renseignements concernant l'échantillon soumis à l'analyse sont exacts

Bon pour accord,

Signature du client :

Revue de contrat

Date	Type de contact (Téléphone, fax...)	Notification	Visa

Observations

TERMES DU CONTRAT

Le présent document est un contrat ponctuel passé entre le donneur d'ordre (client) et Inovalys (fournisseur). Les termes du contrat sont les suivants :

Prélèvement et transport de l'échantillon

Le prélèvement est réalisé par le donneur d'ordre. L'échantillon doit être fourni au Laboratoire en double exemplaire et en récipient plein et bouché hermétiquement.

L'échantillon est analysé tel qu'il est amené à Inovalys. Ce dernier peut émettre des réserves quant aux résultats fournis (exemple : dosage du soufre libre sur un échantillon en vidange ou sans obturation).

Identification des échantillons

Les échantillons doivent être correctement identifiés sur le contenant par un étiquetage approprié. L'identification des échantillons est reportée sur la « commande d'analyses ». Le donneur d'ordre s'engage à fournir les renseignements demandés au recto et les certifie (numéro de lot, conformément à la directive 89/396/CEE etc....).

Composition des analyses

Le groupe d'analyses « **Exportation complète** » comprend les déterminations qui suivent :

Masse volumique par densimétrie électronique,
Titre alcoométrique volumique par IRTF ou par distillation et densimétrie électronique
Extrait sec total par densimétrie,
Degré en puissance par calcul : teneur en glucose + fructose divisée par 16,83
Degré total probable : titre alcoométrique + degré en puissance
Glucose + Fructose par méthode enzymatique automatisée en analyseur séquentiel ou par IRTF
pH par potentiométrie automatisée ou manuelle,
Acidité totale par titrimétrie potentiométrique automatisée ou manuelle,
Acidité volatile par méthode automatisée colorimétrique en flux continu ou par distillation et titrimétrie,
Acidité fixe calculée,
Dioxyde de soufre libre par méthode colorimétrique automatisée en analyseur séquentiel ou par distillation et titrimétrie,
Dioxyde de soufre total par méthode colorimétrique automatisée en analyseur séquentiel ou par distillation et titrimétrie,
Acide malique par méthode automatisée enzymatique en flux continu,
Fer par méthode automatique en analyseur séquentiel,
Cuivre par méthode automatique en analyseur séquentiel.
Surpression par aphrométrie (sur vin effervescent).
Glucose + Fructose + Saccharose en sucres invertis - Sucres totaux par hydrolyse spectrophotométrie UV-visible automatisée (sur vin effervescent) ou en fonction du pays importateur.

Le groupe d'analyses « **Exportation simplifiée** » ne comprend que les déterminations qui suivent :

Titre alcoométrique volumique par IRTF ou par distillation et densimétrie électronique
Dioxyde de soufre libre par méthode automatique en analyseur séquentiel ou par distillation et titrimétrie,
Dioxyde de soufre total par méthode automatique en analyseur séquentiel ou par distillation et titrimétrie,
Recherche de l'acide sorbique par chromatographie sur papier,

Une demande d'analyses « **Exportation simplifiée** » ne permet pas d'avoir les éléments nécessaires à l'établissement d'un Certificat de Pureté et Libre Vente.

D'autres analyses sont couramment demandées selon les destinations comme par exemple pour le Japon:

Recherche de l'acide sorbique par chromatographie sur papier,
Dosage de l'Acide sorbique par entraînement à la vapeur et spectrométrie UV.

Sauf demande explicite du client, le laboratoire se réserve le droit de choisir la méthode d'analyse employée.

Les rapports d'analyse d'exportation sont délivrés sous logo Cofrac (portée consultable sur le site du COFRAC) <https://tools.cofrac.fr/annexes/sect1/1-7141.pdf>. En cas d'empêchement, le donneur d'ordre en est avisé.

Transmission des résultats

Les rapports d'analyses à caractère officiel sont remis ou envoyés par courrier au donneur d'ordre. Les résultats ne pourront être transmis à un tiers qu'à la demande écrite du donneur d'ordre. Si une transmission par e-mail est souhaitée, le l'adresse électronique doit être indiqué au recto.

Conservation des échantillons après analyse

L'échantillon ouvert lors de l'analyse est conservé au plus 48 heures après transmission des résultats. En cas de reprise de cet échantillon pour analyse supplémentaire, le Laboratoire ne peut pas fournir de résultats pour des analytes instables tel que le dioxyde de soufre. Si un double de l'échantillon a été fourni par le client, le laboratoire pourra alors réaliser les déterminations nécessaires sur ce double en sa possession. Le double de l'échantillon est conservé 1 an dans un endroit approprié.

Tarification des analyses

Chaque année paraissent les « Tarifs d'Inovalys ». Des devis peuvent vous être établis sur demande.

Lorsque la matrice du produit ne permet pas la détermination du TAV par l'IRTF (exemple vins avec des teneurs élevées en acidité volatile ou en présence de saccharose) elle sera déterminée par distillation et densimétrie avec les tarifs applicables à cette méthode.

Lorsque la teneur en acidité volatile dépasse la limite réglementaire, sa détermination nécessite la dilution suivie d'une nouvelle analyse de l'échantillon, elle sera donc facturée en double.

Validité du contrat

La durée de validité du contrat ne vaut que pour la présente commande d'analyse. La signature du présent document, « commande d'analyse pour l'exportation » vaut acceptation du présent contrat.

Conditions Générales de Vente

Les conditions générales de prestation et de vente en vigueur sont disponibles sur le site www.inovalys.fr

Réclamations, litiges : Le laboratoire tient à la disposition de ses clients, sur son site internet, le processus de traitement des réclamations. Toute réclamation doit être adressée par mail à contact@inovalys.fr. Une réponse sera adressée au plaignant dans les meilleurs délais, confirmant ou non la responsabilité du laboratoire. Le cas échéant, le plaignant est informé des conclusions de la réclamation. À défaut de résolution amiable, les litiges se rapportant à l'exécution des présentes conditions générales relèveront de la compétence du Tribunal Administratif de Nantes.